Première année — N° 48 — Dimanche 25 décembre 1864

LE SAUVEUR DES PEUPLES

PROPAGATEUR DE L'UNITÉ FRATERNELLE
PAR LE SPIRITISME
JOURNAL PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Bureaux à Bordeaux, cours d'Aquitaine, 57

Dépôts : à Bordeaux, chez les principaux libraires
et à Paris, chez LEDOYEN, libraire, 31, Galerie d'Orléans, Palais-Royal.

DIRECTEUR-GÉRANT : A. LEFRAISE

ABONNEMENTS
Bordeaux (ville).—Un an... 6 fr.
Départements et Algérie... 7 fr.
Etranger continental... 10 fr.
Amérique, pays d'outre-mer. 14 fr.
Bordeaux (ville).—Six mois. 3 fr. 50.
Départements et Algérie... 4 fr.

Les abonnements se paient d'avance dans les bureaux ou en mandats sur la poste au nom du directeur-gérant.
Les abonnements partent du 1er février et du 1er août.
Aux personnes qui s'abonnent dans le courant de l'année, on envoie les numéros parus.
Un numéro séparé, 15 c.; par la poste, 20 c.

AVIS
Les lettres ou envois quelconques non affranchis seront refusés.

Les communications ou articles de fond envoyés par des collaborateurs bienveillants, seront soumis à l'examen du comité de rédaction et inscrits à tour de rôle, s'il y a lieu de les insérer.

Il sera rendu compte des ouvrages pour ou contre le Spiritisme, lorsque deux exemplaires nous auront été remis.

CHARITE
Tu aimeras ton prochain comme toi-même.
(Matthieu, XXII, v. 39.)

FRATERNITÉ UNIVERSELLE
Que tous ne soient qu'un.
(Jean, XVII, v. 21.)

VÉRITÉ
Je suis le chemin, la vérité et la vie.
(Jean, XIV, v. 6.)

DE L'INFAILLIBILITÉ DE L'ÉGLISE

(Dix-neuvième et dernier article.)

Examinons maintenant ce que l'Eglise elle-même entend par le mot *Dogme*.

Les Pères de l'Eglise définissaient de la manière suivante ce que l'on devait entendre par une vérité de foi ou dogme : « ce « qui a toujours été cru, ce qui est cru par tous, ce qui est cru « partout. » *(Quod omnibus, semper, ubique creditum est.)*

Or, nous avons donné précédemment des preuves justifiant péremptoirement : 1° que la croyance à l'Immaculée-Conception était loin d'avoir été acceptée *par tous*, puisque les Pères de l'Eglise, canonisés par elle, et des Papes ont généralement repoussé même la fête de l'Immaculée-Conception ;

2° Que cette croyance n'a pas *toujours* existé, puisque ce n'est qu'au XIe siècle qu'il fut question pour la première fois de cette nouveauté que saint Bernard appelle une *superstition*.

3° Enfin, cette croyance était-elle acceptée « en tous lieux » *(ubique)* lorsque ce qui était cru par l'Université ou l'Académie de Paris et celle de Toulouse, qui voulaient l'introduction de cette fête, était repoussé par les autres académies de France, et que le même fait se passait à l'étranger?

Or, le dogme de l'Immaculée-Conception n'a aucun des caractères que l'Eglise elle-même donne à la définition du dogme, puisque l'histoire nous démontre que *tous* n'y ont pas cru, qu'on n'y a pas *toujours* cru et qu'on n'y a pas cru *partout*.

D'un autre côté, nous avons vu que les papes Innocent II, Innocent III, Innocent V, Clément VI, ne croyaient pas à l'Immaculée-Conception et la repoussaient vigoureusement; qu'Eugène IV, déclaré hérétique pour ce fait, combattait avec énergie cette croyance ; or, les ultramontains, qui prétendent que le Pape est seul revêtu de l'infaillibilité, sont bien obligés d'admettre que si Pie IX a eu raison en proclamant l'Immaculée-Conception, tous les papes plus haut cités ont eu tort, puisqu'ils ont décidé le contraire et repoussé cette croyance.

Donc, à tous égards, soit que l'on considère l'Eglise comme constituée par le Pape seul, soit que le Concile présidé ou non par le Pape, ait seul cette qualification, elle s'est trouvée à ce sujet, comme sur la question du célibat des prêtres, en contradiction avec elle-même ; or, si elle s'est contredite, c'est qu'elle n'était pas dans le vrai, et le mot de Bossuet contre le Protestantisme peut lui être exactement appliqué : « Tu varies, donc tu n'es pas la vérité. »

Donc l'Eglise n'est pas infaillible.

Une autre réflexion à ce sujet. Prenons la question à un autre point de vue.

Nous entendons souvent répéter cette banalité posée comme vérité par les ministres de l'Eglise catholique : « Jésus-Christ, qui était Dieu, a transmis à Pierre, son disciple privilégié, sur lequel il a établi son Eglise, toute la vérité, et Pierre seul la possédant, l'a transmise d'âge en âge à tous ses successeurs, par une chaîne qui ne s'est point interrompue. »

Mais alors, Pierre ayant eu toute la vérité dès le commencement et ses successeurs aussi, comment se fait-il que cette partie de la vérité (si c'en était une) ait échappé à tous les Papes antérieurs au XIe siècle, qui ne s'en doutaient pas, et ait été combattue par ceux qui ont gouverné l'Eglise du XIe au XVe siècle et que ce ne soit qu'au XIXe que cette vérité soit sortie de son puits, non pas comme celle de la fable ?

Si Christ, étant Dieu, avait transmis la vérité aux Papes seuls, qui se disent ses représentants, ceux-ci auraient eu la vérité toute entière, de toutes pièces, d'emblée, et n'auraient pas eu de vérités nouvelles à apprendre.

Donc, à ce point de vue encore, Rome a failli, et quand ses ministres chantent tous les dimanches à vêpres cette ritournelle : *Sicut erat in principio et nunc et semper*, ils doivent savoir, s'ils y ont réfléchi, qu'ils ne disent pas vrai, et qu'ils abusent ceux qui les écoutent.

Pour en terminer avec l'Immaculée-Conception, nous devons faire remarquer un fait : souvent il arrive que des personnes qui se croient, de très bonne foi, versées dans toutes les choses de leur religion, sont fort étonnées quand on leur dit que Marie a eu d'autres enfants que Jésus.

Si l'on veut se rendre compte de cette erreur, il ne faut pas, en général, en chercher la cause dans les discours ou dans les écrits officiels des ministres catholiques. C'est par les conversations particulières, par le confessionnal surtout que cette erreur se propage.

Mais, dans quel but, dira-t-on? La chose est facile à comprendre. Marie, ayant dû, par suite de l'Immaculée-Conception, être reconnue sans péché, n'a pu être comme les autres femmes; et si l'on disait qu'elle a eu d'autres enfants que le Christ, pendant

son union avec Joseph, elle retomberait au niveau d'une femme ordinaire; ce qu'il faut empêcher, car il n'y aurait plus prétexte à lui élever des autels; par suite, il y aurait diminution dans les bénéfices.

Examinons donc quelques-uns des témoignages qui nous disent que Jésus-Christ ne fut pas le seul enfant de Marie.

Nous lisons dans l'Evangile de Matthieu, chap. I, v. 25: « Joseph ne connut point Marie jusqu'à ce qu'elle eût enfanté son fils premier-né *(donec peperit filium suum primogenitum)* et il lui donna le nom de Jésus. »

L'expression de fils premier-né suppose nécessairement l'existence de fils puînés.

Saint Matthieu, qui écrivit son Evangile plus de quarante ans après Jésus-Christ, aurait-il introduit ce mot *premier-né* s'il n'eût pas su pertinemment que Jésus avait des frères?

Le même Evangéliste nous montre lui-même que cette supposition est bien une réalité :

« Comme Jésus parlait encore au peuple, sa mère et ses *frères*, qui étaient dehors, demandèrent à lui parler, et quelqu'un lui dit : « Ta mère et tes frères sont là dehors qui demandent à te parler. » Mais il répondit à celui qui l'en avait averti : « Qui est ma mère et qui sont mes frères? » Puis, étendant la main vers ses disciples : « Voici, dit-il, ma mère et mes frères; car celui qui fait la volonté de mon Père céleste (*qui in cœlis est*), celui-là est mon frère, ma sœur et ma mère (1). »

Outre l'assurance que donne ici Matthieu que Jésus avait des frères selon la chair, nous trouvons dans le texte cité cet enseignement sublime du Maître : la loi de fraternité ne résulte pas de la matière, elle ne provient pas des rapports charnels, elle découle d'une autre source. C'est la paternité spirituelle et non charnelle qui est la source de la fraternité, car ceux-là sont mes frères qui font la volonté de mon *Père céleste*, qu'importe leur provenance matérielle; et faire la volonté du Père c'est suivre son commandement : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même. »

Matthieu et Marc (2) nous donnent de plus les noms des frères de Jésus et nous disent encore qu'il avait des sœurs :

« N'est-ce pas le fils du charpentier? Sa mère ne s'appelle-t-elle pas Marie et ses *frères Jacques, Joseph, Simon* et *Jude?* Et *ses sœurs* ne sont-elles pas toutes parmi nous? »

L'apôtre Paul, dans son *Ép. aux Galates*, c. I, v. 18 et 19, nous parle aussi de Jacques, frère du Seigneur, qu'il trouva à Jérusalem. Dans sa Ire *Ép. aux Corinthiens*, c. IX, v. 5, il dit encore que les *frères du Seigneur* étaient mariés.

Il nous a quelquefois été répondu, en présence de ces textes, par de fervents catholiques, des femmes surtout, reproduisant les arguments du confesseur : Mais les textes ont été mal traduits! Il paraît que, du temps où l'Evangile fut écrit, on se servait du même mot pour indiquer des *cousins* aussi bien que des *frères*.

Cette opinion est insinuée et non professée publiquement dans certains commentaires des Evangiles postérieurs au XVe siècle, commentaires provenant surtout des Pères de la Compagnie de Jésus, fervents promoteurs de l'Immaculée-Conception.

Tout récemment, le P. Gratry, prêtre de l'oratoire de l'Immaculée-Conception, professeur de théologie à la Sorbonne, dans un livre qui a fait une certaine sensation dans le monde (1), est le premier qui n'ait pas craint de soutenir semblable thèse. A propos de la *Vie de Jesus*, livre dans lequel M. Renan déclare que son héros avait des frères, le P. Gratry s'évertue à faire prendre le change à ses lecteurs, en voulant leur prouver que Jacques, Joseph, Simon et Jude, que les Evangélistes indiquent comme les frères de Jésus, étaient les fils de Marie, sœur de la Vierge, épouse de Cléophas, et par conséquent les *cousins* et non les frères de Jésus.

(1) Matthieu, c. XII, v. 46 et suiv.
(2) Matthieu, c. XIII, v. 55 et 56. — Marc, c. VI, v. 3.

Mais, pour faire admettre cette opinion, il faudrait qu'on admît en même temps que la personne qui est avec ses cousins était sa tante et non sa mère.

Que fait alors le P. Gratry pour prouver qu'il a raison? Rien de plus simple. Il démontre que M. Renan, professeur de langue hébraïque au Collége de France, ne sait ni l'hébreu, ni le grec, ni le latin, et il suppose aussi que toutes les personnes appelées à lire son ouvrage ignorent ces langues et, se contentant de son affirmation, ne feront aucune recherche. Voilà ce qu'il dit à ce sujet :

« Le mot frère, en hébreu, en grec et en latin, signifie d'abord *frère proprement dit*, puis *cousin germain*, puis *parent*. C'est ce que l'on peut voir dans les dictionnaires élémentaires hébreux, grecs et latins. — Ceci n'est nié de personne. »

Non, si ce n'est des dictionnaires grecs et latins eux-mêmes. Que nos lecteurs veuillent bien s'y reporter pour en avoir la preuve et se faire une idée de la valeur de l'affirmation du Révérend Père.

Ce que nous ne nions pas, nous, c'est que dans l'idiôme hébraïque le même mot ait les trois significations que lui attribue le Père Gratry. Mais pourquoi laisserait-on de côté la signification proprement dite pour prendre celle qui est en quelque sorte exceptionnelle?

Puis, en interrogeant l'histoire, il est facile de se convaincre que l'Evangile de Matthieu est le seul qui ait été écrit primitivement en langue hébraïque. Tous les autres ont été écrits en grec par leurs auteurs, de même que les épîtres de Saint-Paul. Puis, le tout a été traduit en latin, dans la Vulgate.

Or, jamais en latin, *fratres* n'a voulu dire autre chose que *frères*, *sorores* autre chose que *sœurs*, issus d'une souche charnelle commune et immédiate; jamais en grec les mots *adelphoï*, *adelphaï*, n'ont eu d'autre signification propre. S'il eût été vrai que les personnages désignés par les Evangélistes et l'Apôtre Paul, comme *frères et sœurs* de Jésus eussent été ses cousins, pourquoi les auteurs de ces écrits ne se seraient-ils pas servi des expressions propres qui, dans ces deux langues, ont la signification de cousins? En grec, il existe une expression particulière pour ce degré de parenté : *anepsios*, signifie *cousin germain; suggenès*, proche parent; en latin, l'expression *consobrini* est spécialement applicable aux *cousins germains issus de deux sœurs*, et c'est précisément le cas de l'hypothèse du Père Gratry; ces expressions sont écartées du texte, pour celles de *fratres* dans leur sens propre et véritable, d'où il faut conclure qu'elles ne concordaient pas avec la pensée des auteurs et des traducteurs des Ecritures.

Enfin, pourquoi donc, puisqu'en français les mots cousins et frères signifient deux degrés de parenté bien différents, a-t-on laissé subsister cette dernière expression dans toutes les traductions françaises jusqu'à nos jours, depuis celles de Lemaître de Sacy jusqu'à celles de M. de Genoude, etc.?

On n'a pas encore osé faire ouvertement ce pieux travestissement.

Serait-il nécessaire de citer encore Hégésippe, Eusèbe, Flavius, Josèphe, qui parlent sans ambage des *frères de Jésus selon la chair (sic)*. Cela nous paraît inutile, car sans avoir recours à ces autorités, le simple examen des Ecritures, qui doivent être lues avec simplicité de cœur, prouvent suffisamment le contraire de l'opinion intéressée du P. Gratry et de ceux qui n'ont pas eu jusque-là la pieuse audace de sa dévotion.

C'est donc une erreur coupable que suggèrent et entretiennent sciemment ceux qui veulent, même aux dépens des textes des Ecritures et de l'histoire, soutenir le dogme nouveau de l'Immaculée-Conception.

(1) *Les Sophistes et la Critique*. — 1864.

Nous continuerons à démontrer dans nos prochains articles que l'Eglise est encore en contradiction avec elle-même en repoussant le Spiritisme, qui a fait et fait encore partie de ses enseignements secrets, qu'elle est désolée de voir divulguer.

A. LEFRAISE.

ALEXANDRE DUMAS EST-IL SPIRITE ?

(*Suite et fin.*)

Plus loin, le romancier nous conduit à Paris où il entre en relations avec Louis de Franchi, frère jumeau de Lucien qu'il a laissé en Corse, à Sullacaro. Après avoir raconté les causes d'un duel entre Louis et un autre personnage, Alexandre Dumas nous fait assister à une conversation entre lui et le jeune Corse, quelques heures avant le duel, et le jeune homme lui raconte qu'il a eu dans la nuit une vision lui prédisant qu'il serait tué à neuf heures dix minutes.

— Mon frère ne vous a-t-il pas raconté, demanda en souriant Louis, que les mâles de notre famille jouissent d'un singulier privilège?

— C'est vrai, répondis-je, en frissonnant malgré moi; il m'a parlé d'apparitions.

— C'est cela. Eh bien! mon père m'est apparu cette nuit; c'est pour cela que vous m'avez trouvé si pâle; la vue des morts pâlit les vivants.

Je le regardai avec un étonnement qui n'était point exempt de terreur.

— Vous avez vu votre père cette nuit, dites-vous? Et il vous a parlé?

— Oui, il m'a annoncé ma mort.

— C'était quelque rêve terrible, dis-je.

— C'était une terrible réalité.

— Vous dormiez?

— Je veillais... Ne croyez-vous pas qu'un père puisse visiter son fils?

— Je baissai la tête, car, au fond du cœur, moi-même je croyais à cette possibilité.

— Comment cela s'est-il passé? demandai-je.

— Oh! mon Dieu, de la façon la plus simple et la plus naturelle : je lisais en attendant mon père, car je savais que si je courais quelque danger mon père m'apparaîtrait, lorsqu'à minuit ma lampe a pâli d'elle-même, la porte s'est ouverte lentement, et mon père a paru.

— Mais comment? demandai-je.

— Mais, comme de son vivant; vêtu de l'habit qu'il portait habituellement; seulement il était très pâle et ses yeux étaient sans regard. Alors, il s'approcha lentement de mon lit. Je me soulevai sur le coude. — Soyez le bienvenu, mon père, lui dis-je. — Il s'approcha de moi, me regarda fixement, et il me sembla que cet œil atone s'animait par la force du sentiment paternel.

— Continuez... C'est terrible !...

— Alors, ses lèvres remuèrent, et, chose étrange, quoique ses paroles ne produisissent aucun son, je les entendais retentir audedans de moi-même, distinctes et vibrantes comme un écho : « Pense à Dieu, mon fils, me dit-il! »

— Je serai donc tué dans ce duel? demandai-je.

Je vis deux larmes couler de ses yeux sans regard sur le visage pâle du spectre.

— Et à quelle heure?

Il tourna le doigt vers la pendule, je suivis la direction indiquée. La pendule marquait neuf heures dix minutes.

— C'est bien, mon père, répondis-je alors. Que la volonté de Dieu soit faite. Je quitte ma mère, c'est vrai, mais pour vous rejoindre, vous.

Alors un pâle sourire passa sur ses lèvres, et me faisant un signe d'adieu, il s'éloigna.

La porte s'ouvrit d'elle-même devant lui... il disparut et la porte se referma. »

La suite du récit nous apprend que les événements s'accomplirent exactement selon la prédiction. Louis tombait frappé d'une balle mortelle à neuf heures dix minutes, heure fixée par l'apparition de l'Esprit de son père.

Au même moment, Lucien éprouvait à trois cents lieues du théâtre de cet événement, la sensation du coup qui venait d'enlever la vie à son frère qui lui apparut en lui donnant tous les détails du duel, lui indiquant la place même où il était tombé mort, place que Lucien reconnut parfaitement et qu'il fit reconnaître à Alexandre Dumas lui-même, qui avait été témoin du duel.

Nous engageons nos lecteurs à lire cet ouvrage qui contient des détails circonstanciés sur des faits que le Spiritisme seul explique, faits qui fourmillent dans ce récit que nous ne pouvons rapporter en entier.

Ce que nous tenions à faire ressortir ici, c'est surtout le fait de médiumnité produit par Alexandre Dumas lui-même, et détaillé minutieusement pour témoigner de sa sincérité. Ce fait est d'autant plus remarquable, nous le répétons, qu'il se passait, ainsi que ceux relatifs aux deux frères Louis et Lucien de Franchi, à une époque où il n'était pas question encore du Spiritisme.

C'est donc avec raison que nous pouvons dire qu'Alexandre Dumas a été médium. Et c'est pourquoi nous demandons aujourd'hui s'il est spirite et non plus médium inconscient. S'il eût vécu du temps de Marie Alacoque, aussi heureux qu'elle, il eût été revêtu des honneurs de la canonisation.

A. L.

COMMUNICATIONS SPIRITES

NOEL

Médium : Mme COLLIGNON

Il est né, cet enfant, espérance du monde,
Par qui l'homme est sauvé, par qui la grâce abonde!
Il est né! Le rayon qui devait l'annoncer
A brillé tout-à-coup; rien ne peut l'effacer
Accourez, ô bergers, ô puissants de la terre :
L'humble sera grandi. La puissance éphémère
De l'orgueilleux du jour verra s'anéantir
Ses titres au respect. L'orgueilleux doit finir!
C'est d'un petit enfant que naîtra la sagesse;
C'est un petit enfant qui vous fera largesse
Des trésors que pour vous son Père garde aux cieux.
Accourez, accourez cœurs humbles et pieux,
Accourez, il est né, l'enfant sauveur du monde,
Accourez à ses pieds; par lui la grâce abonde!
De sa petite main, redressant l'épuisé,
Il courbe le puissant et son front est brisé!
Oh! venez à ses pieds; que la voûte résonne,
Que les hymnes sacrés que votre voix entonne
Fassent vibrer les airs! Venez, l'enfant est né.
Venez et bénissez, car le monde est sauvé!

Oui, nous te donnerons un enseignement sur la naissance de l'enfant qui a révolutionné le monde, qui a renouvelé, par sa puissante action, les esprits et les cœurs.

Tel que le fleuve qui sort goutte à goutte du rocher et grandit en suivant son parcours, jusqu'au moment où ses flots impétueux viennent se perdre dans le sein de l'immense océan, vous voyez ce petit enfant sorti de la plus humble des sphères, vivant dans l'humilité et la misère; vous le voyez suivre paisiblement d'abord

le cours de son existence, fertilisant dès sa source les rives qu'il arrose; prêchant dès ses plus tendres années, édifiant par sa conduite simple, son humeur douce et soumise; grandissant en sagesse et en âge; élargissant le cadre de ses enseignements; répandant autour de lui, sur son passage, la fertilité de sa parole, puis, ayant achevé sa sublime entreprise, ayant parcouru l'espace qu'il devait traverser, ayant partout jeté la semence féconde, il rentre dans cet infini préparé de toute Eternité, au sein de Celui dont lui-même n'a pas connu le commencement et qui n'aura jamais de fin!

Mais, de même que l'océan immense reçoit dans son sein, le fleuve qui vient s'unir à lui, de même le Seigneur s'est joint à Celui qui l'avait envoyé au secours du monde et de là, le fils unique du père, en qui il a mis toute son affection, veille toujours avec amour sur ceux qu'il avait mission de ramener au centre universel. Sa voix bénie se mêle encore aux rumeurs du vaste océan, et s'élevant au-dessus de la tempête, vous crie: « Venez à moi, vous tous qui êtes travaillés et chargés. Je suis le conducteur de l'aveugle, je suis l'intelligence du sourd, je suis la voix du muet, la force du faible, la consolation de l'affligé, l'espoir du désolé! Je suis le bon pasteur qui réunit autour de lui toutes les brebis du père de famille. Je compte les têtes qui me sont confiées, et si l'une d'elles s'égare, je ne prends plus de repos que je ne l'aie retrouvée et rapportée en mes bras, et mon cœur tressaille d'aise, car je dois, je veux réunir mon troupeau et pas une tête n'y doit manquer. »

Venez donc à lui, ô mes bien-aimés! quel que soit le langage qu'il vous parle, c'est toujours lui qui vous attire. Venez sans crainte, sans distinction. N'établissez point de barrière entre vous et lui, car il ne regarde pas comment vous obéissez, mais si vous tentez d'obéir. C'est un maître indulgent et doux qui tient compte du moindre effort. C'est un avocat éloquent qui plaide toujours la cause du coupable et qui toujours la gagne. Mais que le coupable aie confiance en lui, qu'il écoute ses conseils, qu'il suive ses avis.

Il a grandi, cet enfant béni, et sa voix a pris de la force. Elle vient des quatre vents et comme la tempête, elle domine tous les bruits de la terre.

Les anges du Seigneur le portent sur leurs ailes et ils viennent à vous pour vous dire: obéissez, obéissez! les temps sont accomplis. Le Seigneur a paru. Prosternez-vous, car sa main puissante relève celui qui s'est abaissé et abaisse celui dont le front s'élevait.

Elisa Mercoeur.

LES MAGNIFICENCES DE LA CRÉATION

Nice. — Médium: M. A. W.

Nous ne pouvons vous décrire les ravissantes, les sublimes beautés dont nous sommes incessamment témoins. Disons seulement quelque chose du spectacle qui se déroule en ce moment sous nos yeux. Nous employons, vous le voyez, le langage que vous pouvez comprendre, car nous n'avons pas d'organes visuels, étant en entier pourvus du sens de la vue. Notre vue s'étend au loin et nous voyons les divers globes qui sillonnent majestueusement l'espace.

De même qu'en regardant attentivement, vous voyez certains rouages d'une horloge tourner doucement et régulièrement, de même aussi, nous voyons la marche incessante des mondes, soleils, planètes et autres corps lumineux qui tous progressent sans cesse et qui, dans l'harmonie de leurs formes, dans l'harmonie de leur marche, dans l'harmonie de leurs couleurs, annoncent et chantent Dieu, être bon, puissant, infini; Dieu que nous adorons avec un bonheur dont nulle langue humaine ne dira jamais le degré!

Terre, que tu es petite et misérable en comparaison des surprenantes beautés qu'il nous est donné de contempler, en attendant qu'admis en présence de l'Eternel, nous nous unissions à tous les élus qui depuis les siècles des siècles adorent et aiment le Père, le Créateur de toutes choses.

Esprit familier.

Nous avons été informé que dans une petite commune voisine qui compte environ six cents habitants, et où le Spiritisme fait des progrès incessants, l'autorité municipale, à l'instigation du curé, aurait mis ou aurait manifesté l'intention de mettre obstacle à la réunion d'un groupe qui tient ses séances tous les jeudis.

Il est vrai que la réunion se composait, nous dit-on, de plus de cinquante personnes, et qu'en conséquence elle se trouvait en nombre extra-légal.

A cette occasion, nous rappelons à tous nos frères spirites qu'imitant celui à la morale duquel la doctrine régénératrice nous ramène, nous devons donner l'exemple du respect aux lois établies et aux décisions de l'autorité.

En conséquence, dans les localités où des réunions de plus de vingt personnes ne seraient pas tolérées pour des séances spirites desquelles on n'a jamais, bien certainement, refusé l'accès officieux ou officiel aux agents de l'autorité, il est prudent, pour éviter l'application des peines édictées par les art. 291 et suivants du Code pénal, soit d'obtenir l'autorisation préfectorale soit de ne se réunir que par groupes de vingt personnes au plus.

A Marseille, une réunion spirite a été autorisée par M. le préfet des Bouches-du-Rhône; nous ne doutons pas que cette autorisation ne soit accordée partout ailleurs, si la demande en est faite à l'autorité supérieure.

Dans les premiers temps du Christianisme, les adeptes de la foi nouvelle se réunissaient en secret aux Catacombes pour éviter les persécutions. A notre époque elles ne sont plus à craindre pour toutes les croyances qui conduisent les hommes dans la voie du bien et de la vérité. Le Spiritisme n'a jamais fui le grand jour; bien au contraire il le réclame.

Les journaux anglais nous annoncent que les frères Davenport ont donné à Oxford une de leurs séances, à laquelle assistait une grande partie de la jeunesse de l'Université.

Comme chacun le sait, l'étudiant, qu'il étudie ou n'étudie pas, ne doute pas moins de rien; il explique tout, qui d'une manière, qui d'une autre. Or, en Angleterre comme en France, le caractère de l'étudiant est le même; il s'est montré au naturel dans la séance donnée par les frères médiums le 8 décembre dernier. Ne pouvant se rendre compte des phénomènes produits, cette jeunesse incrédule, se croyant la dupe d'une supercherie, s'est vengée de sa déconvenue sur le mobilier de la salle.

En France, où le Spiritisme commence à être accepté avec plus de facilité par les hommes sérieux, nous avons l'espoir que les frères Davenport n'auront pas à subir les mêmes désagréments.

AVIS

Les demandes de primes nous sont arrivées en si grand nombre que les exemplaires dont nous nous étions pourvus ont été promptement distribués.

Nous prions donc nos abonnés nouveaux ou anciens qui en ont fait ou en feront la demande jusqu'au 1er *janvier*, dans les conditions que nous avons établies, de ne point se préoccuper de quelques jours de retard dans l'envoi, retard que nécessite l'expédition de la nouvelle provision que nous faisons venir.

Toute demande faite jusqu'au **1er janvier** sera exactement servie.

Le Directeur-gérant, A. Lefraise.

BORDEAUX. — Imprimerie A.-R. CHAYNES, cours d'Aquitaine, 57.